

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac s'est réuni, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PALIX Dominique, Maire.

PRESENTS : Mmes PALIX Dominique - PHINERA-HORTH Karen - TAVERNIER Delphine - Mrs FEROUSSIER Jean-Michel - JOURDAN Maurice - VIGNAL Dominique

ABSENTS EXCUSES : Mmes AGUILAR Florence - BOUCHET Bernadette – RUEL Adeline
Mrs AURIAS Michaël - MARNAS Nans – MASSON Mathieu

Madame BOUCHET Bernadette donne procuration à Madame PALIX Dominique

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr JOURDAN Maurice

ORDRE DU JOUR :

- Rapport Assainissement Année 2023
- Convention d'occupation domaine public panneaux photovoltaïques Ecole
- Augmentation poste adjoint administratif
- Admission en non-valeur service assainissement
- Décision Modificative N° 1 Commune
- Charges mensuelles salon coiffure 2025
- Division foncière parcelle ZC 58
- Questions diverses.

En ouverture de séance le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité. Madame le Maire demande ensuite l'autorisation de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour, l'une concernant l'esquisse de l'aménagement de la cour de l'école, l'autre concernant une provision pour créances douteuses concernant le service assainissement. Le Conseil Municipal y est favorable.

Rapport assainissement Année 2023 : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.224.5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (RPQS).

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2023,

DIT que le rapport est mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr et que les indicateurs de performance sont renseignés sur le SISPEA.

Convention d'occupation domaine public panneaux photovoltaïques école :
Madame le Maire présente au Conseil Municipal cette convention, une clause indique que la

collectivité s'engage à ne pas planter ou laisser pousser une végétation de nature à créer une zone d'ombre sur la centrale photovoltaïque. Cette clause va à l'encontre du projet de végétalisation de la cour de l'école et le Conseil Municipal fait le choix de privilégier le confort des enfants et ne donnera pas suite à ce projet sur la toiture de l'école.

Augmentation poste adjoint administratif : Madame le Maire indique que les heures du poste d'adjoint administratif doivent être augmentées, le poste à mi-temps pourrait évoluer et être porté à 24H30. Une demande dans ce sens est faite auprès du Comité Social Territorial. La délibération sera prise après leur avis.

Admission en non-valeur service assainissement : Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation de demandes en non-valeur N° 6673060412 et 6638935812 pour le service assainissement, présentées par le Service de Gestion Comptable de Privas,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame la Trésorière dans les délais règlementaires,

Considérant qu'il est désormais certains que ces créances ne pourront pas faire l'objet d'un recouvrement,

Madame le Maire expose les demandes d'admission en non-valeur pour un montant de 849,68€ correspondant à 23 titres de recettes de 2018 à 2024 et un montant de 76.35 Euros correspondant à 12 Titres de recettes d'un montant minime de 2023 à 2019 pour le service assainissement

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité :

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation exposé ci-dessus pour un montant de 849.68 Euros et pour un montant de 76,35 Euros pour le service assainissement.

REJETTE les titres d'un montant de 31.11 concernant la personne disparue en raison de nouvelles informations obtenues sur le créancier.

PRECISE que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget Primitif 2024 au compte 6541 pour le service assainissement et pour la commune.

Décision Modificative N° 1 Commune : Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'établir une décision modificative, elle est approuvée à l'unanimité et s'établit ainsi :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 7392221 : Fonds de péréquation ressources interco		2775,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		2775,00 €
R 742 : Dotations aux élus locaux		2775,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et Participations		2775,00 €

Charges mensuelles salon de coiffure : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N° 01-28052024 relative aux modalités de mise à disposition du local sous la Mairie à M Coiffure.

Il était stipulé qu'un montant de 10 Euros de charges mensuelles seraient prévues à compter du 01/06/2024.

Ce montant ayant été sous-estimé Madame le Maire propose de porter les charges mensuelles à 20 Euros par mois à compter du 01 Janvier 2025.

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité
APPROUVE cette réévaluation des charges mensuelles,
DIT que le montant sera revu chaque année au 1^{er} Janvier,
AUTORISE Madame le Maire à établir le titre de recettes au moment voulu.

L'ouverture a eu lieu le Lundi 02 Septembre, nous espérons que ce nouveau service satisfera les habitants et lui souhaitons pleine réussite.

Division foncière parcelle ZC 58 : Madame le Maire rappelle que lors de l'aménagement de Brune, un bâtiment cadastré ZB 58 avait été acquis en vue de sa démolition pour faciliter la circulation de cet axe. Cette acquisition a été réalisée par les deux collectivités de Saint Lager Bressac et Saint Symphorien sous Chomérac.

Un escalier situé sur la parcelle ZC 60 avait été pris en compte dans cette acquisition mais non détruit.

A la demande des héritiers de la parcelle ZC 60, il y a lieu de régulariser cette situation, ce bâti représente une superficie de 11 m².

La commune de Saint Lager Bressac copropriétaire est favorable à cette cession.

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité

APPROUVE cette régularisation et cession à titre gratuit,

AUTORISE Madame le Maire à signer le procès-verbal de délimitation,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte notarié relatif à cette affaire, les frais de notaire et de géomètre étant supportés par les héritiers.

Esquisse aménagement de la cour de l'école : Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'esquisse d'aménagement de la cour de l'école établie par l'atelier Bivouac. Cette esquisse se présente en 3 phases : Chantier 1 : les sols et les parcours, Chantier 2 Les parcours (suite) et les plantations et Chantier 3 Le Mobilier.

Le montant de ces prestations s'élève à 58013.82 Euros HT.

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité

APPROUVE cette esquisse,

SOLLICITE des subventions dans le cadre du Fonds Vert auprès du Ministère de la Transition Ecologique, et de l'agence nationale du sport pour l'équipement ou du matériel sportif non genrés, de la Région.

AUTORISE Madame le Maire à signer les documents nécessaires à ces dossiers.

Provision pour créances douteuses : Madame le Maire informe le Conseil Municipal : L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence.

La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recettes de plus de 2 ans. Le montant de ces créances s'élève à ce jour à 2506.27 (Année 2020,2021,2022,2023)

Le taux minimum de provision pour créances douteuses est de 15 %

Il est proposé au Conseil Municipal de constituer une provision de 15 % des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans à ce jour soit un montant de 2506.27 Euros

Le Conseil Municipal ayant opté pour des provisions semi-budgétaires, la dépense sera imputée au compte 6817 : dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants.

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité

DECIDE de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 15 % des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans pour un montant de 375.948 Euros

DECIDE de réviser annuellement son montant au vu de l'état des restes à recouvrer constaté l'année suivante en appliquant le taux de 15 %
AUTORISE l'imputation de la dépense au compte 6817.

QUESTIONS DIVERSES :

Rentrée des classes : elle s'est bien passée, 91 enfants sont accueillis cette année. La pose des volets roulants extérieurs a été effectuée cet été permettant de rafraichir les classes. Les dates des conseils d'école sont données.

Demande de subvention Téléthon et protection civile : le Conseil Municipal ne souhaite pas verser de subventions mais proposera une location de salle gratuite. Il est à noter que le Téléthon se déroulera cette année les 29 et 30 Novembre prochain.

Etude chutes de pierres Les Aliberts : le Plan de Prévention des Risques oblige la réalisation de travaux sur le secteur des Aliberts. Une étude va être lancée par CEREMA et sera présentée lors d'un prochain Conseil Municipal, la population sera également informée des diverses étapes. Les panneaux indicateurs chutes de pierre ont été une nouvelle fois dérobés.

Salle des fêtes : un robinet extérieur a été posé pour les manifestations nécessitant l'eau dehors mais fermé au grand public. Des poubelles de tri sélectif vont être achetées. Le règlement de la salle sera modifié pour en tenir compte. Des dégâts ont été occasionnés lors d'une manifestation les frais seront pris en charge par l'assurance des personnes ayant louées la salle. Un spectacle d'humour pourrait être organisé, des renseignements complémentaires vont être pris.

Plan Local d'Urbanisme Saint Lager Bressac : leur nouveau document comprend un projet dans Brune avec une vingtaine de maisons et logements locatifs, se posera la question de l'accueil des enfants, de la sortie dans Brune et de la convention pour l'assainissement.

Travaux mairie : nous sommes dans l'attente de devis et étude pour assainir la partie du sous-sol qui subit une remontée d'humidité par capillarité importante. Les archives ont dû être montées à l'étage. Monsieur VIGNAL se propose pour aider au classement et au tri de ces dernières.

Site internet : il est opérationnel l'adresse reste inchangée : www.saint-symphorien-sous-chomerac.fr

Réseau cuivre téléphonique : Orange nous informe de la fermeture du réseau cuivre en janvier 2028, notre commune est couverte par la fibre à 96.5 %.

Boxe médicale : un sondage sera fait auprès de la population et le sujet sera présenté à nouveau avec les réponses lors d'un prochain Conseil Municipal.

Colombarium : on nous signale des dégradations au niveau de cet espace.

Périmètre Zone Agricole Protégée : une nouvelle réunion est programmée le 24 Septembre à 10 Heures en Mairie.

Bulletin Municipal : des remerciements sont adressés pour la parution gratuite des résidents démarrant une nouvelle entreprise et proposant des nouveaux services. L'Etat Civil de 2022 aurait dû paraître sur le bulletin de 2023, nous rectifierons l'omission sur le prochain bulletin.

Concert du 07 Septembre organisé par la SMAC : il a réuni une cinquantaine de personnes sur l'exploitation maraichère de la Payre dans une ambiance conviviale.

Dates à retenir :

Prochain Conseil Municipal : Mardi 08 Octobre à 20 Heures

Café littéraire : Dimanche 13 Octobre à 10 H 30 dans les locaux de la bibliothèque

Repas des aînés : Dimanche 08 Décembre, réunion le Jeudi 26 Septembre à 18 H 30 pour préparer l'organisation.

Séance levée à 21 Heures 30.

Fait à Saint Symphorien sous Chomérac le 12 Septembre 2024,

Le Secrétaire de séance,
Monsieur JOURDAN Maurice,

The image shows several handwritten signatures in black and blue ink. There are two black signatures at the top, one of which is a large, stylized scribble. Below them are four blue signatures, including one that appears to be 'M. Jourdan'.